<u>Projet</u>

Unir les groupes pour lutter contre la corruption dans le domaine de la santé et de l'éducation en Afrique de l'Ouest (Sierra-Leone, Bénin et Ghana)

<u>Activité 1</u> : "Tenir une réunion de lancement du projet de la vérificatrice générale et certaines institutions de santé et d'éducation (Mobilisation des parties prenantes du projet)

<u>Sous activité 1</u> : ***Réaliser un état des lieux de l'audit des comptes par l'nstitution supérieure de contrôle des Finances Publiques au niveau des ministères sectoriels (le MEMP et le MS)***

Termes de référence

Juin 2022

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Coalition Anti-Corruption du Ghana (GACC) a bénéficié de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), une subvention pour exécuter le projet " **Unir les groupes pour lutter contre la corruption dans le domaine de la santé et de l'éducation en Afrique de l'ouest (Sierra Leone, Benin et Ghana)** ". Au Bénin, Social Watch Bénin a été identifié par GACC pour conduire la mise en œuvre des activités dudit projet.

A l'instar d'autres pays, le Bénin a choisi l'option de la transparence dans la gestion des finances de l'Etat. La Constitution n'a pas manqué d'enjoindre aux citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun. Elle trace également la voie de l'interdiction d'une mauvaise gestion et délègue au législateur ainsi qu'au pouvoir judiciaire les prérogatives de protection des biens publics contre toute forme d'atteinte en ces termes : **«** les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi **»**.

Dans l'optique d'une démocratie financière, le Bénin dispose d'un système de contrôle de la gestion des finances publiques caractérisé par l'existence d'un cadre législatif et institutionnel de contrôle des fonds publics. À titre de mécanisme législatif, sans souci d'exhaustivité, on peut citer : Loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre, l990, la loi organique 86–021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois des Finances remplacée par la loi organique N°2013–14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances.

L'information financière au Bénin est contenue dans divers rapports statistiques et financiers produits par les différentes structures de l'administration centrale. Cependant, certains rapports ne sont pas diffusés. Il n'existe pas de rapports qui fournissent une vision complète des données financières consolidées que ce soit pour l'administration publique ou le secteur public.

L'audit public en tant que procédure qui certifie les comptes des services publics, atteste de la bonne santé financière de ces derniers ainsi que de la régularité de leur gestion. Il est donc important de réaliser une veille citoyenne sur les audits réalisés par la Cour des comptes au niveau des ministères sectoriels notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Ainsi, dans le cadre du partenariat avec GACC, Social Watch Bénin a prévu comme activité « **Réaliser un état des lieux de l'audit des comptes par l'institution supérieure de contrôle des Finances Publiques et spécifiquement au niveau sectoriel (Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et Ministère de la Santé)** » en vue de faire des plaidoyers pour améliorer les imperfections du processus d'audit et de gestion des finances publiques au niveau des deux secteurs (MEMP/MS).

Les présents termes de référence clarifient les objectifs de la mission, les résultats attendus, le profil et les responsabilités du consultant.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de l'activité est d'identifier les points d'attention signalés dans les rapports d'audit de ces deux ministères sectoriels afin de faire le plaidoyer en direction des autorités gouvernementales pour améliorer le processus d'audit et de gestion financière.

De manière spécifique, il s'agira :

- Réaliser un état des lieux de l'audit des comptes au niveau du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Réaliser un état des lieux de l'audit des comptes au niveau du Ministère de la Santé ;
- Formuler des recommandations qui feront l'objet de plaidoyer à l'endroit du gouvernement.

3. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission du consultant, les résultats suivants sont obtenus :

- Un état des lieux de l'audit des comptes au niveau du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire est réalisé ;

- Un état des lieux de l'audit des comptes au niveau du Ministère de la Santé est réalisé ;
- Des recommandations qui feront l'objet de plaidoyer à l'endroit du gouvernement sont formulées.

4. PRODUITS ATTENDUS/LIVRABLES

Un rapport sur l'Etat des lieux des points d'attention signalés dans les rapports d'audit des comptes du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et du Ministère de la Santé assorti de recommandations est élaboré et rendu disponible.

5. MISSION / MANDAT ET TACHES DU CONSULTANT

Le consultant a pour responsabilité de réaliser l'état des lieux sur l'audit au niveau du MEMP et du MS. La démarche méthodologique d'investigation et de collecte de données est au choix du consultant. Cependant, il doit justifier dans son offre le choix de la méthodologie à adopter.

Les tâches à exécuter sont les suivantes :

- Faire la revue de littérature sur les procédures de réalisation des audits au niveau des ministères sectoriels par les structures compétentes et spécifiquement au niveau du MEMP et du MS ;
- Faire une revue documentaire synthèse sur la règlementation en vigueur au Bénin en ce qui concerne la conduite des audits et la gestion des rapports d'audits aux fins de la bonne gouvernance ;
- Enoncer les grandes rubriques et questions des outils de collecte de données en fonction des cibles à interviewer (IGM, IGF, cadres de la chaine des dépenses au niveau du MEMP et du MS, Organes de contrôle dans les ministères cibles, cadres de la cour des comptes, les OSC…) ;
- Produire une revue sommaire sur les avancées et lacunes dans le système de gestion des recommandations des audits au Bénin au regard des normes régionales et internationales et des bonnes pratiques dans certains pays ;
- Elaborer le draft du rapport à valider ;
- Présenter le rapport au cours de l'atelier de validation du document
- Intégrer les contributions et observations en vue du dépôt de la version finale du rapport.

6. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir le profil ci- après :

- Bac+5 en finances publiques ou en administration publique
- Avoir des expériences avérées et démontrées dans le domaine de contrôle financier et/ ou de l'audit des services publics.
- Avoir une excellente capacité rédactionnelle notamment d'analyse et de synthèse.

7. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés feront une proposition incluant une offre technique et une offre financière comportant les informations suivantes :

- la compréhension de la mission,
- la description de la méthodologie,
- le CV précisant les qualifications, compétences et expériences du consultant,
- les attestations de bonne fin d'exécution ou preuve de conduite de mission
- le budget estimatif détaillé,
- la lettre de motivation.

8. DUREE ET PERIODE DE LA MISSION

La mission sera conduite pour une durée de 10 H/J sur la période du 27 Juin au 15 Juillet.

9. DEPOT DE DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront reçus par courriel à appel@socialwatch.bj **le 17 Juin 2022 à 12 h au plus tard (heure du Bénin)** avec pour objet « **Etat des lieux audit des comptes MEMP et MS** ».